

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 17 AVRIL 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril à 17h04, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 39/1905 :

Vote de subventions à des associations dans le cadre de la prévention santé

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. TAN Willy (par Madame Sabrina TIONOHOUE), KHELIF David (par Madame Béatrice SIGISMEAU), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), VAYABOURY Jean Patrick (Madame GUIEN Marie Claire), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphano DIJOUX).

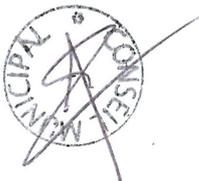
ABSENTS :

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 avril 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 11 avril 2025.



Le Maire

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250417-39-1905-DE
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

David LORION

Affaire n°39/1905 : Vote de subventions à des associations dans le cadre de la prévention santé.

Pole Sante Jeunesse

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la ville, en lien notamment avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Réunion et la Préfecture de la Réunion, œuvre à mettre en place des actions de prévention – santé.

Le Contrat local Santé (CLS) de la ville de Saint-Pierre, au titre de sa programmation 2025, ambitionne à ce titre de :

- Continuer, via un partenariat avec l'association REUNIR, des actions d'éducation nutritionnelle :

o auprès d'habitants de quartiers, dans une démarche d'aller vers, pour aborder l'équilibre alimentaire et l'activité physique

o lors de centres aérés, au bénéfice des nombreux enfants inscrits

o auprès d'ambassadeurs au sein de nos organismes publics et/ou associatifs partenaires

o dans des écoles auprès de la communauté éducative (élèves, parents et enseignants)

- Finaliser, via le partenariat avec l'association la PREV, des actions de lutte contre les addictions aux substances psychoactives et au mésusage des écrans auprès des élèves de CM2 de nos 26 écoles élémentaires et des élèves de 6^{ème} de nos 7 collèges, par l'accompagnement de terrain d'un adulte-relais, intervenant auprès de la communauté éducative.

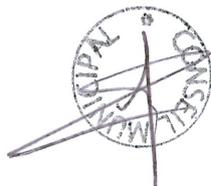
Afin de garantir la mise en œuvre de ces actions 2025, les associations ci-dessous sollicitent de la ville, les demandes de subventions ci-après :

Nom de l'association	Montant sollicité Mairie
REUNIR	11 400 €
PREV	8 000 €

Le financement est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 4232 65748 174 RE25000023

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'attribution des subventions aux associations ci-dessus mentionnées**
- **D'APPROUVER les conventions annexées**
- **D'AUTORISER le Maire ou à défaut l'adjoint(e) délégué(e), à signer tous documents relatifs à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,



Le Maire

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250417-39-1905-DE
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025